

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, BRIGITTE DESRUISSEAUX DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyssa Paquette qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 372-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles sera adopté par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

Une copie du règlement sera délivrée à toute personne qui en fera la demande, suivant les frais exigibles par la municipalité.

DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 6° JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 mai 2021, entre 9h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour du mois de mai 2020.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière